



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Formation des entrepreneurs en procédure de liquidation judiciaire

Question écrite n° 37684

#### Texte de la question

M. Sylvain Waserman interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la formation des entrepreneurs qui entrent dans une procédure de liquidation. Lors des nombreux échanges réalisés dans le cadre des travaux menés par M. Waserman sur les liquidations judiciaires, il a été constaté à plusieurs reprises le dénuement et la méconnaissance du droit des faillites de nombreux chefs d'entreprise. Il serait donc souhaitable d'organiser, avec par exemple l'appui des réseaux des CCI et des CMA et des régions, une formation permettant aux entrepreneurs placés dans de telles situations d'être informés des grandes étapes d'une liquidation et des enjeux pour eux et leur entreprise. Sans remplacer l'assistance juridique ou l'intervention d'un avocat à un coût raisonnable, une formation permettrait de faciliter les échanges entre débiteur et mandataires ou administrateurs judiciaires. Ces formations pourraient être financées notamment via le compte professionnel de formation. Il l'interroge donc sur l'opportunité de soutenir et d'accompagner l'organisation de telles formations.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Sylvain Waserman](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (2<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37684

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** [Justice](#)

**Ministère attributaire :** [Justice](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 mars 2021](#), page 2743

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)